

**COMPTE RENDU**  
**RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL – SÉANCE DU MARDI 26 JANVIER 2021**

*Convocation du 19 Janvier 2021*

**ORDRE DU JOUR :**

- ✚ Demande de D.E.T.R - Renforcement AEP - Rue Saint Blaise
- ✚ Durée Amortissement Compte 204172
- ✚ Durée Amortissement Budget EAU
- ✚ Demande de F.D.I - Enfouissement Réseau Aérien - Rue du Moulin à Vent
- ✚ Demande F.D.I - Remplacement de la chaudière Mairie
- ✚ Demande de D.E.T.R - Remplacement de la chaudière Mairie
- ✚ Demande Fonds de Concours - Remplacement chaudière Mairie
- ✚ Point sur les impayés en eau
- ✚ Questions diverses

-----

L'an deux mil vingt et un, le vingt-six janvier à dix-neuf heures, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de Villars, dûment convoqués, sous la présidence de Monsieur Claude BILLAUD, Maire.

Date de la convocation : 19 Janvier 2021

Étaient présents les conseillers municipaux suivants : Coralie BOUCHER, Thibaut BUISSON, Stéphanie CALMEILLE, Michel COUTANT, Aurélie GISSELMANN, Sylvain LACOUR, Edwin LALANNE, Éric VIETTE, François VILTROUVÉ.

Absent excusé : Elvis BONNET

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 10

Nombre de membres votants : 10

Secrétaire de séance : Mme Coralie BOUCHER

Début de séance : 19 heures

Fin de séance : 20h05

Le compte rendu de la séance du 1<sup>er</sup> décembre 2020 est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

M. le Maire demande l'autorisation d'ajouter les questions suivantes à l'ordre du jour :

- Délibération demande de Fonds de Concours – Travaux Salle de Bain du logement communal
- Délibération demande de subvention au Conseil Départemental pour les travaux AEP
  - Accord unanime de l'assemblée.

<b>ORDRE DU JOUR</b>
----------------------

✚ **Demande de D.E.T.R – Renforcement du réseau d'eau potable – Rue saint blaise**

Le conseil municipal a décidé de procéder au renforcement du réseau d'Adduction en Eau Potable Rue Saint Blaise à Villars pour un montant total TTC de 179 170.80 € soit 149 309.00 € HT.

Les travaux devraient débuter courant septembre 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **SOLLICITE** une subvention de 20% au titre de la D.E.T.R soit 20 000€ (plafond 100 000€)

✚ **Demande de subvention Conseil Départemental – Renforcement du Réseau d'Eau Potable – Rue Saint Blaise**

Le conseil municipal a décidé de procéder au renforcement du réseau d'Adduction en Eau Potable Rue Saint Blaise à Villars pour un montant total TTC de 179 170.80 € soit 149 309.00 € HT.

Les travaux devraient débuter courant septembre 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **SOLLICITE** une subvention de 20% auprès du conseil départemental soit 20 000€ (plafond 100 000€)

#### **✚ Durée d'amortissement – Compte 204172**

Vu le décret n° 2015-1846 du 29 décembre 2015 modifiant la durée des amortissements des subventions d'équipement versées par les communes et leurs établissements publics et portant neutralisation de la dotation aux amortissements des subventions d'équipements versées par les communes, leurs établissements publics et les départements,

- 5 ans pour celles finançant des mobiliers, du matériel et des études, auxquelles sont assimilées les aides à l'investissement consenties aux entreprises

- 30 ans pour celles finançant des biens immobiliers

- 40 ans pour celles finançant des projets d'infrastructures d'intérêt national

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** la durée d'amortissement présentée ci-dessous pour M14 - BUDGET PRINCIPAL

Nature	Catégorie	Durée
204172	Subventions d'Équipement versées aux autres établissements publics locaux – Bâtiments et Installations	30

#### **✚ Durée Amortissement - BUDGET EAU M49**

Le budget du service de l'Eau est soumis à l'instruction M49 qui dispose notamment que chaque catégorie d'immobilisations, l'amortissement est calculé au prorata du temps prévisible d'utilisation.

L'amortissement représente la constatation comptable de la perte de valeur s'approchant de la valeur initiale.

Constaté en dépenses de fonctionnement, il prépare le renouvellement des biens concernés puisqu'il entraîne une recette équivalente de la section d'investissement.

L'instruction comptable M49 prévoit des durées maximales d'amortissements suivant la nature technique des biens concernés.

Mr le Maire propose les durées d'amortissement suivantes :

Nature	Éléments	Durée d'Amortissement
Immobilisations Incorporelles	Frais d'études, de recherche et développement, frais d'insertion	2 ans
Ouvrages de génie civil pour le captage, le transport et le traitement de l'eau potable, canalisations d'adductions d'eau	Canalisations (réseau de production, renforcement) branchements (réseau de distribution, vannes, fontainerie (bouches incendie,	30 ans
Agencements et aménagement de bâtiments	Compteurs eau / débitmètres	15 ans

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** la durée d'amortissement présentée ci-dessus pour M49 – BUDGET EAU

#### **✚ Demande de F.D.I sur travaux d'Enfouissement de réseaux - Électricité Éclairage Public – Rue du Moulin à Vent**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal le projet d'enfouissement des réseaux aériens de distribution d'électricité, de télécommunications et d'éclairage public envisagé Rue du Moulin à VILLARS, et précise que celui-ci a fait l'objet d'un avis favorable d'ENERGIE Eure-et-Loir quant à sa programmation et à son financement sur l'exercice budgétaire 2021.

Considérant que ENERGIE Eure et Loir assurera la maîtrise d'ouvrage pour les travaux télécommunication et génie civil éclairage public et que la commune a retenu l'entreprise DHENNIN pour la pose du candélabre.

**Le coût de l'opération se présente ainsi :**

RÉSEAUX		Maîtrise d'ouvrage	Coût estimatif HT	PARTENARIAT FINANCIER			
				ENERGIE Eure-et-Loir		Collectivité	
<b>Distribution publique d'électricité</b>	Enfouissement BT	ÉNERGIE Eure-et-Loir	48 000,00 €	75%	36 000,00 €	25%	12 000,00 €
	Sécurisation BT	ÉNERGIE Eure-et-Loir	0,00 €	75%	0,00 €	25%	0,00 €
	Modernisation HT A	ÉNERGIE Eure-et-Loir	0,00 €	100%	0,00 €	0%	0,00 €
<b>Communications électroniques :</b> terrassements, chambres, fourreaux		Collectivité*	15 000,00 €	0%	0,00 €	100%	15 000,00 €
<b>Eclairage public</b> Génie civil : terrassements, câblage		Collectivité**	2 000,00 €	75%	1 500,00 €	25%	500,00 €
<b>Eclairage public</b> Fourniture, pose et raccordement candélabres		Collectivité***	7 500,00 €	75%	5 625,00 €	25%	1 875,00 €
<b>TOTAL</b>			72 500,00 €		43 125,00 €		29 375,00 €

- **ACCEPTE** l'ensemble des travaux,
- **SOLLICITE** une subvention au titre du F.D.I. à hauteur de 5% sur le reste à charge soit **1469.00€** sur les 29375.00€

#### **Demande de subvention FDI – Remplacement de la chaudière à la Mairie**

Mise en place, il y a une quarantaine d'année, il devient nécessaire de procéder au remplacement de la chaudière à la Mairie afin d'améliorer la performance énergétique.

Après présentation d'un devis, le Conseil Municipal approuve le projet présenté. Le montant total des travaux s'élève à la somme de 9 400,00 € H.T. soit 11 280,00 € T.T.C.

Le conseil municipal sollicite à cet effet une subvention au titre de la F.D.I – Programmation 2021, d'un montant de 2820.00 € (taux de 30 %) pour la réalisation de ces travaux.

- **RETIENT** le devis d'un montant de 9 400,00 HT soit 11 280,00 € T.T.C. pour le remplacement de la chaudière.

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit :

➤ Subvention F.D.I	2 820.00 €
➤ Subvention D.E.T.R.	1 880.00 €
➤ Subvention Fonds de Concours	1 880.00 €
➤ Autofinancement	2 820.00 €
<b>Montant des travaux H.T.</b>	<b>9 400.00 €</b>

#### **Demande de subvention DETR – Remplacement de la chaudière à la Mairie**

Mise en place, il y a une quarantaine d'année, il devient nécessaire de procéder au remplacement de la chaudière à la Mairie afin d'améliorer la performance énergétique.

Après présentation d'un devis, le Conseil Municipal approuve le projet présenté. Le montant total des travaux s'élève à la somme de 9 400,00 € H.T. soit 11 280,00 € T.T.C.

Le conseil municipal sollicite à cet effet une subvention de l'Etat au titre de la D.E.T.R. – Programmation 2021, d'un montant de 1834.00 € (taux de 20 %) pour la réalisation de ces travaux.

- **RETIENT** le devis d'un montant de 9 400,00 HT soit 11 280,00 € T.T.C. pour le remplacement de la chaudière.

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit :

➤ Subvention D.E.T.R.	1 880.00 €
➤ Subvention F.D. I	2 820.00 €
➤ Subvention Fonds de Concours	1 880.00 €
➤ Autofinancement	2 820.00 €
<b>Montant des travaux H.T.</b>	<b>9 400.00 €</b>

#### **Demande de fonds de concours – Remplacement de la chaudière à la Mairie**

Mise en place, il y a une quarantaine d'année, il devient nécessaire de procéder au remplacement de la chaudière à la Mairie afin d'améliorer la performance énergétique.

Après présentation d'un devis, le Conseil Municipal approuve le projet présenté. Le montant total des travaux s'élève à la somme de 9 400,00 € H.T. soit 11 280,00 € T.T.C.

Le conseil municipal sollicite à cet effet une subvention au titre du fonds de Concours, d'un montant de 1 880.00 € (taux de 20 %) pour la réalisation de ces travaux.

- **RETIENT** le devis d'un montant de 9 400,00 HT soit 11 280.00 € T.T.C. pour le remplacement de la chaudière.

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit :

➤ Subvention Fonds de Concours	1 880.00 €
➤ Subvention F.D.I	2 820.00 €
➤ Subvention D.E.T.R.	1 880.00 €
➤ Autofinancement	2 820.00 €
<b>Montant des travaux H.T.</b>	<b>9 400.00 €</b>

#### **Demande de Fonds de Concours – Travaux de rénovation de la salle de bain du logement communal**

Il devient nécessaire de réaliser des travaux de rénovation de la salle de bain du logement communal afin qu'elle devienne plus fonctionnelle pour la locataire.

Après présentation d'un devis, le Conseil Municipal approuve le projet présenté. Le montant total des travaux s'élève à la somme de 5 196,00 € H.T. soit 5 715,60 € T.T.C.

Le conseil municipal sollicite à cet effet une subvention au titre du fonds de Concours, d'un montant de 1 039.00 € (taux de 20 %) pour la réalisation de ces travaux.

- **RETIENT** le devis d'un montant de 5 196,00 € H.T. soit 5 715,60 € T.T.C pour les travaux de rénovation de la salle de bain du logement communal

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit :

➤ Subvention Fonds de Concours	1 039.00 €
➤ Autofinancement	4 157.00 €
<b>Montant des travaux H.T.</b>	<b>5 196.00 €</b>

#### **Informations diverses**

- Mr le Maire propose à l'assemblée de créer une association pour les anciens. Les démarches pour mener à bien ce projet sont à l'étude.
- Mme Coralie BOUCHER fait un rapport rapide de la commission enfance/jeunesse à laquelle elle a assisté.

#### **Rappel des délibérations prises lors de la séance du 26 Janvier 2021 (conformément à l'article R 2121-9 du CGCT) :**

- 01-2021 Demande de D.E.T.R - Renforcement AEP - Rue Saint Blaise
- 02-2021 Demande de subvention au Conseil Départemental - Renforcement AEP - Rue Saint Blaise
- 03-2021 Durée Amortissement Compte 204172
- 04-2021 Durée Amortissement Budget EAU
- 05-2021 Demande de F.D.I - Enfouissement Réseau Aérien - Rue du Moulin à Vent
- 06-2021 Demande F.D.I - Remplacement de la chaudière Mairie
- 07-2021 Demande de D.E.T.R - Remplacement de la chaudière Mairie
- 08-2021 Demande Fonds de Concours - Remplacement chaudière Mairie
- 09-2021 Demande Fonds de Concours - Rénovation Salle de Bain logement communal

**Séance levée à 20h05**